



HAL
open science

Murs et clôtures de la discorde au Gabon : défendre les plantations et les hommes contre les prédateurs

Sosthène Ibouanga

► **To cite this version:**

Sosthène Ibouanga. Murs et clôtures de la discorde au Gabon : défendre les plantations et les hommes contre les prédateurs. *Habiter*, 2024, 2. Le mur. hal-04527389

HAL Id: hal-04527389

<https://hal.science/hal-04527389v1>

Submitted on 30 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



Murs et clôtures de la discorde au Gabon : défendre les plantations et les hommes contre les prédateurs

Sosthène Ibouanga

Résumé :

Le Gabon dispose d'un réseau de treize parcs nationaux qui ont pour vocation de protéger la biodiversité et développer l'écotourisme afin de garantir le développement local. Depuis la création de ces parcs, la population animale, et notamment celle des éléphants, a augmenté. La rareté des fruits sauvages, induite par l'exploitation forestière, parfois dans des parcs, pousse ces pachydermes à rechercher leur nourriture dans les zones cultivées. Leur intrusion dans les champs dévaste les cultures mais aussi les clôtures traditionnelles qui servent à protéger les plantations. Ces dommages contre la principale source alimentaire et économique de ces populations humaines engendrent des conflits homme-faune et incitent les cultivateurs à chasser des éléphants parfois avec des armes, malgré la protection dont ces derniers sont l'objet. Pour réduire l'impact de ces conflits, l'agence nationale des parcs nationaux a mis en place le projet de construction de clôtures électrifiées. Dans le cadre de cet article nous interrogeons les façons dont les populations perçoivent ces dispositifs ainsi que leurs effets et efficacités ? Nous nous intéressons plus spécialement au parc de Moukalaba-Doudou.

Mots-clés :

Eléphant, clôture, conflit homme-faune, Moukalaba-Doudou, Gabon

Abstract :

Gabon has a network of thirteen national parks designed to protect biodiversity and develop ecotourism as a means of ensuring local development. Since the creation of these parks, the animal population, particularly that of elephants, has increased. The scarcity of wild fruit, induced by logging operations, sometimes in parks, is driving these pachyderms to seek their food in cultivated areas. Their intrusion into the fields not only devastates the crops, but also the traditional fences used to protect the plantations. This damage to the main source of food and income for these human populations leads to human-wildlife conflicts and encourages farmers to hunt elephants, sometimes with weapons, despite the protection afforded them. To reduce the impact of these conflicts, the national parks agency has set up an electrified fencing project. In this article, we examine the ways in which local populations perceive these devices, as well as their effects and effectiveness. We are particularly interested in the Moukalaba-Doudou park.

Keywords :

Elephant, fence, human-wildlife conflict, Moukalaba-Doudou, Gabon

Le territoire du Gabon est couvert à 85% par la forêt équatoriale. Cette forêt représente le deuxième poumon économique du pays après le pétrole et la fonction publique. Bien que bénéficiant de produits modernes comme le riz, la volaille, le pain, les populations humaines tirent l'essentiel de leurs ressources de la forêt. Elles vivent de la chasse, de la pêche, de la

cueillette, et de l'agriculture qui constitue l'activité économique principale. Toutefois, l'activité agricole est de plus en plus menacée par la faune sauvage, notamment par l'éléphant. Du fait de la déforestation et de la rareté des fruits sauvages que provoque celle-ci, l'éléphant vient désormais chercher sa nourriture dans les zones cultivées en milieu rural. Les cultivateurs cherchent donc à protéger leurs plantations et se protéger eux-mêmes. Ils chassent les pachydermes, mais l'animal est désormais juridiquement protégé. Des conflits naissent. En conséquence, d'autres moyens coercitifs sont imaginés comme des clôtures électriques.

Dans cette perspective et en nous appuyant sur des entretiens et des observations menés des deux côtés de ces clôtures, nous proposons ici une analyse des actions et des enjeux soulevés par ces dispositifs.

1. Présentation de la zone d'étude et du conflit homme faune depuis la création du parc

Le Gabon dispose d'un réseau de treize parcs nationaux dont celui de Moukalaba-Doudou. Le choix de ce dernier pour illustrer les faits présentés résulte de la présence de clôtures électrifiées qui donnent à observer un conflit Homme-Faune autour d'intérêts alimentaires. Ce parc est le troisième plus grand parc du Gabon avec une superficie 5028 km². Il est implanté au croisement de trois provinces et il est voisin des deux autres parcs nationaux, ceux de Loango et de Mayumba. Il fait partie du complexe d'aires protégées de Gamba. La densité des primates en fait l'un des sites les plus remarquables au monde pour observer notamment les gorilles de la forêt équatoriale. Plus généralement, c'est une zone remarquable pour les amateurs de faune et d'avifaune. C'est aussi le seul parc où l'on peut observer le cobe defassa, la plus grande antilope de la savane du Gabon. Au titre des grands mammifères, l'éléphant est présent et bien d'autres espèces animales comme les grandes panthères, les buffles.

Le parc national de Moukalaba-Doudou est habité par plusieurs groupes ethnolinguistiques parmi lesquels les Punu (Bantu B43), qui constituent la majorité, les Vungu (B40.3), et les Varama (B40.2) (Guthrie, 1967-71 ; Perrois et Grand-Dufay, 2008). Venus du Congo il y a plusieurs siècles, ils habitent aujourd'hui le centre et le sud du Gabon ainsi que le sud de la République du Congo (Perrois et Grand-Dufay, 2008). La société locale est organisée selon les principes de la matrilinearité et manifeste une forte cohésion du groupe. Les mariages interethniques (exogamie) sont un élément du socle de la cohésion sociale qu'on retrouve au sein des différents villages du parc. Ses habitants vivent principalement des activités de subsistance comme l'agriculture sur brûlis, la chasse, la pêche et la cueillette. Toutefois, depuis la création du parc de Moukala-Doudou, plus de la moitié de l'apport en protéines est constitué de poissons pêchés dans la Moukalaba, contrairement aux années précédentes où, selon « une étude remontant à 1999, les protéines proviennent à 44 % de la viande de brousse et à 23 % du poisson » (Blaney et Tchibault, 2001). Cette inversion de tendance est liée au renforcement des contrôles de la circulation du gibier par les écogardes. La gestion du parc a accentué dans les villages, notamment celui de Panga, la dévastation des cultures par des animaux, certaines espèces étant protégées, comme par exemple, l'éléphant, les grands primates, etc. Les dommages subis entraînent des conflits entre les populations et la grande faune prédatrice auxquels plusieurs réponses sont proposées : clôtures « traditionnelles », chasse, clôtures électriques. Ces dernières sont mises en place par les agents des parcs, elles ne sont pas complètement efficaces, mais elles engendrent des conflits dont nous allons mettre en exergue les dimensions sociale, économique, environnementale et politique.

2. Différentes étapes et critères de réalisation d'un champ

Chaque année, les populations rurales s'activent pendant l'été (saison sèche) aux travaux champêtres. L'exécution de ces travaux exige le respect d'un calendrier agricole défini en plusieurs étapes. En mai, la première étape consiste à choisir le lieu qui abritera la nouvelle plantation (*usienghe manungui* en langue ipunu, lumbu, varama). Cet exercice délicat est généralement effectué par les femmes et requiert une grande connaissance des paramètres du sol. Ceci peut être qualifié « d'endo-pédologie », cette science qui consiste à identifier des terres arables à travers des savoirs traditionnels reconnus et partagés par le groupe. Les critères des choix varient en fonction des plantations. Les populations ont généralement deux lieux de plantations : elles peuvent cultiver dans la forêt primaire ou bien dans une ancienne jachère non loin du village.

S'agissant des critères des sélections de la plantation (nungui) au cœur de la forêt primaire, elle doit se caractériser par une couleur de terre noire ou brune, être située non loin d'un cours d'eau pour un sol non rigide, mais aussi avoir des arbres comme (*mughana, dunzu, mambi, teva, mihoma*, etc.), et des arbres pas trop hauts, pas trop droits. De même, la plantation doit être cultivée sur un terrain moins montagnard (*mucongu*), mais de préférence sur un terrain plat (*diab*). Ces critères semblent être indispensables pour avoir une bonne production agricole.

En revanche, la terre moins fertile est celle qui regorge d'une concentration d'okoumés, de misanfi, et d'une abondance de palmiers (*mambari*), tombo (cœur de bambu), mais elle présente aussi une terre dure, des fissures liées au ruissellement du sol, une couleur **de terre rouge**, un relief trop montagnard et des arbres trop hauts et droits. De plus, les plantations réalisées dans les anciennes jachères (*missaghe*) doivent comporter un mélange d'arbres comme des okoumés (*mikum*), des parasoliers, les dunzu, mighana, etc. Selon les savoirs traditionnels, les mighana ont une meilleure matière organique qui permet d'avoir une production agricole plus importante. Elles partagent d'ailleurs les mêmes critères de sol et du relief que les plantations réalisées dans la forêt primaire.

La deuxième étape consiste à délimiter la plantation en débroussaillant sur les côtes (*itsaku*). Cette étape requiert un certain nombre de connaissances, notamment celle qui consiste à sélectionner les arbres qui seront orientés vers la plantation lors de leur abattage. La délimitation de la plantation (*itsaku*), permet de circonscrire et d'identifier un espace occupé afin d'éviter des conflits. Chaque famille exploite la forêt laissée par ses ancêtres. Celle-ci est considérée comme un héritage

La troisième étape est celle du débroussaillage qui débute en juin et s'achève fin juillet, parfois jusqu'au début août en fonction de la disponibilité de la main-d'œuvre. Pendant cette période, certaines familles élisent domicile dans les campements jusqu'à la fin de la période de l'abattage qui commence en juillet pour s'achever en août voire en septembre. Le choix de résider dans les campements leur permet d'économiser de l'énergie et de commencer les activités plus tôt et parfois finir plus tard. C'est un avantage important contrairement à ceux qui vivent au village, viennent chaque matin et repartent plus tôt. Les campements (*masaku*) sont construits en fonction des familles ou d'affinités. Cette organisation est aussi valable dans le regroupement des champs sur le même espace cultivable par plusieurs femmes. Au-delà des affinités, ce regroupement des champs (*muanze*) constitue une stratégie de lutte contre la dévastation totale des cultures par la faune sauvage. Pour les populations locales, plus un espace est grand, moins l'impact de la dévastation est ressenti. Il faut toutefois noter que, dans ce regroupement des plantations, chaque personne connaît ses limites, même si, parfois, on constate des débordements. Pendant ces périodes, les populations locales vivent de la chasse, de la pêche collective (*mbagha*), de la cueillette et du ramassage.

3. Les clôtures villageoises et leurs différentes représentations

La réalisation d'une plantation mobilise plusieurs étapes, notamment celle de la construction des murs (clôtures) (*duangh* en langue ipunu) pour protéger les champs contre l'invasion de la faune sauvage. L'édification de clôtures est une pratique ancienne qui trouve ses racines dans le domaine agricole et l'élevage avant de s'étendre à d'autres domaines. Elle renferme plusieurs représentations et remplit plusieurs fonctions. A l'origine, « la clôture servait avant tout à délimiter un espace auquel on donnait un usage précis ; il fallait, par exemple, garder les animaux dans un champ ou les empêcher d'y entrer, ou définir un espace public. La clôture servait de division fonctionnelle, un peu comme les murs séparent les pièces d'une maison. Toutefois, par leur facture remarquable, certaines avaient aussi une fonction esthétique, comme en font foi de nombreux documents iconographiques des XVIIIe et XIXe siècles » (Varin, 1989 : 46).

Les populations de Moukalaba-Doudou construisent les clôtures pour protéger l'espace dédié aux cultures. Ces clôtures sont construites avec des végétaux et des tôles (fig.1) selon les moyens financiers dont dispose chaque propriétaire et les techniques varient en fonction de l'espace cultivé (forêt, plaine, savane). En zone forestière, la construction des clôtures concerne l'agriculture tandis qu'en plaine ou en savane, elle concerne beaucoup plus l'élevage. Les clôtures sont faites avec des végétaux vivants et morts. Les jeunes troncs d'arbres comme celui du parasolier sont fendus par le milieu, mais les populations utilisent aussi de simples éclats de gros troncs pour fabriquer les piquets, les poteaux en bois dont sont faites des barrières. Les piquets sont hauts de 1m en moyenne. Ces palissades sont consolidées à l'aide d'une longue latte de bois attachée horizontalement aux deux tiers de leur hauteur. Ces clôtures réalisées en zones forestières sont solides et elles ont l'avantage de préserver les cultures contre l'introduction de la faune. De même, il y a des clôtures faites de branches de palmiers, taillées et enfouies sous terre sous forme de piquets. Ces palissades sont efficaces tant par la présence inhabituelle dans l'espace des branches de palmiers que par l'odeur humaine incorporée à celles-ci lors de la construction de la clôture. Cette odeur symbolise la présence humaine et fait fuir les animaux. Bien que reconnue par les populations locales, cette efficacité reste néanmoins de courte durée, car lorsque les branches de palmiers vieillissent, l'odeur humaine s'estompe et le dispositif s'abîme laissant des vides qui favorisent la pénétration des animaux.

Enfin, il y a des barrières faites en tôles. Celles-ci sont les plus efficaces, elles sont également les plus coûteuses. Elles sont construites selon le même procédé que les clôtures en paille. Leur efficacité réside dans leur durée d'utilisation puisque chaque année les tôles sont réutilisées d'une plantation à l'autre. La possession de ces clôtures renvoie à une distinction sociale particulière dans les villages. Elles sont souvent l'apanage de la bourgeoisie villageoise représentée par les retraités, cadres des secteurs privé et public qui eux aussi sont propriétaires terriens. Cette « barrière sociale » en quelque sorte, entre les habitants plus aisés et moins aisés des villages, attise la convoitise et avive aussi parfois des conflits au sein du village. En revanche, l'inefficacité de ces barrières fasse à la grande faune inaugure la construction des barrières électriques qui soulèvent les conflits sociaux, économiques écologiques et politiques.

4. Le rapport aux animaux et les techniques de piégeage

Lorsque les clôtures sont construites, les propriétaires laissent quelques ouvertures en mettant des pièges. Ces ouvertures favorisent la curiosité des animaux qui cherchent à découvrir ce qui se cache derrière l'autre côté du mur. C'est par cette curiosité qu'ils peuvent être pris au



Fig.1 – Clôture végétale et clôture en tôle (Doussala
Photos S.Ibouanga

piège. La capture d'un animal est considérée comme une punition, une sanction pour avoir franchi des limites, mais aussi comme une compensation pour les dégâts occasionnés. Dans cette même perspective, les clôtures ont ainsi une double fonction : la protection du champ et un soutien aux revenus agricoles, car les animaux capturés par les pièges comme les porcs-épics, les gazelles, les antilopes, les potamochères et quelques reptiles sont destinés à la consommation domestique mais également à la vente pour subvenir aux besoins familiaux. Outre cet aspect alimentaire, certains animaux capturés à l'exemple du cobra, de la vipère, du mamba noir servent à la pharmacopée via l'utilisation de leurs corps et du venin. Quant à la gazelle et l'antilope, leurs peaux servent à la sonorisation des tam-tams instruments musicaux indispensables pour les cérémonies rituelles.

Au-delà des matériaux utilisés, les clôtures représentent un savoir-faire local pluricentenaire, un langage non-verbal, une expression corporelle, de force et d'intelligence et une forme d'organisation sociale. « Les objets et les actions matérielles contribuent d'une manière singulière et irremplaçable au partage d'un univers de pensées et de façons d'agir » (Lemonnier, 2013 : 21).

5. Les barrières électriques : les clôtures de la discorde dans les parcs nationaux du Gabon

Comme indiqué plus haut, l'exploitation forestière est à l'origine de la raréfaction des fruits sauvages que peuvent consommer les animaux. Cela favorise donc la migration de la faune et notamment celle des éléphants vers les zones cultivées. Bien entendu, cette irruption enclenche des conflits entre les populations locales et l'animal. « Les conflits provoqués par les animaux se traduisent pour la plupart, par leur intrusion dans les zones d'habitation humaine, par la destruction des cultures, par leur attaque des provisions alimentaires et par l'endommagement des sources d'eau ou d'autres structures humaines, tuant ou blessant parfois les habitants » (FAO, 2010 : 110). Bien entendu, les dégâts varient en fonction de la taille des animaux : les porcs-épics, les gazelles, les potamochères ne produisent pas les mêmes dégâts que les éléphants et les grands primates. Nous nous intéresserons ici plus particulièrement aux éléphants car « il est reconnu que, dans l'ensemble, si l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) n'est pas le responsable des plus grands dégâts infligés à l'agriculture, il est régulièrement identifié comme la plus grande menace pour le fermier africain » (Parker et al, 2007 : 10). La déprédation des cultures engendre un climat conflictuel qu'on peut appeler « conflit Homme-Faune ».

Le conflit homme-faune se définit par toute interaction entre l'homme et les animaux sauvages avec des impacts négatifs sur la vie économique, sociale et culturelle des hommes et sur la conservation des espèces animales ou sur l'environnement (WWF, 2005). La violation de l'espace des uns par les autres met les différents acteurs en confrontation. L'éléphant étant protégé, l'agence nationale des parcs nationaux met en place d'autres moyens coercitifs comme les clôtures électrifiées pour protéger les plantations et l'homme. La construction de ces barrières électrifiées rend en phase avec le plan d'urgence décrété en mai 2016 par le gouvernement gabonais qui consiste à réduire la famine, la disette dans les zones beaucoup plus impactées par le conflit Homme Faune.

La stratégie des clôtures électriques est une technique importée du Kenya par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux. La mise en place des clôtures électrifiées mobilise plusieurs étapes et des personnes aux connaissances modernes et nouvelles pour l'utilisation des outils et machines. Les connaissances modernes, ici, sont appréhendées comme des connaissances exogènes détachées de toute puissance et interprétation divine apprise par des locaux pour répondre à leurs préoccupations. En ce sens, « la modernité désigne des

ruptures puisqu'il faut se soustraire à la toute-puissance des dieux, à la toute-puissance des souverains autocrates, à la toute-puissance du symbolique et de l'imaginaire au profit de la raison, et de l'efficacité rationnelle et technique (Balandier, 1995 : 76). La première étape consiste à réaliser le plan de traçage. Ensuite, pour la zone forestière, on procède à l'ensoulement via l'abattage des arbres à la tronçonneuse et le nettoyage au bulldozer tandis qu'en savane, le nettoyage se fait à la machette. Une fois cette étape franchie, les techniciens chargés de la construction de la barrière installent les piquets de clôture et fixent les isolateurs sur les piquets. Les piquets réalisés en végétaux font une hauteur d'environ 1m. Après cette étape qui nécessite la force, l'énergie et la technique, vient celle du déroulement du matériau conducteur (fil ou ruban) que l'on accroche dans les isolateurs. Les portes ou passages sont créés pour permettre aux agriculteurs et cultivatrices d'accéder dans les champs. Enfin, la dernière étape renvoie à la mise en fonctionnement de l'électrificateur via un groupe électrogène, des panneaux solaires ou des batteries électriques. Le garde de la clôture Lewou Gérard ¹ explique ainsi son fonctionnement :

« D'abord, les barrières sont construites pour aider la population à retrouver le sourire à travers une bonne récolte agricole. La construction de la barrière peut prendre trois semaines si nous sommes nombreux. Ce qui fait fuir les animaux, c'est le courant qui circule à partir de l'électrificateur à travers les fils métalliques de la clôture. Et si l'éléphant touche ça, il reçoit un effet de choc électrique qui procure ainsi un effet dissuasif souhaité. L'accès aux champs est règlementé par la coupure et la remise de l'électricité suivant les heures ».

Ces clôtures électrifiées dans les villages et en zone périphérique ont d'abord suscité un engouement de la part des populations qui y ont vu, face à la fragilité des barrières traditionnelles, une solution efficace pour réduire l'impact de la destruction des plantations. Bien qu'ayant réduit les dégâts dans certaines zones, ces clôtures électrifiées sont inefficaces pour les éléphants qui les détruisent mais aussi les franchissent lorsque l'électricité est coupée pour permettre aux populations d'y accéder pour cultiver leurs champs.

L'intrusion des éléphants dans un champ est perçue par les populations locales comme un malheur, une punition, une souffrance continuelle qui réduit les efforts consentis. Cette déprédation pénalise les familles dont la santé, la scolarité des enfants dépend des revenus issus de l'agriculture et d'autres activités connexes comme la chasse et la pêche. Disette et famine dues à la dévastation des cultures favorisent les représailles, c'est-à-dire la chasse aux éléphants pourtant protégés. Le non-respect des clôtures par les éléphants entraîne le non-respect de la loi qui protège ceux-ci. Cette situation de confrontation entre l'homme et l'éléphant aboutit parfois à la mort des protagonistes. En 2019, à Panga, un éléphant s'était à l'intérieur des plantations clôturées par la barrière électrique. Le chasseur du village qui voulait l'en faire sortir par des tirs de sommation a été chargé par l'animal : il est aujourd'hui paralysé. Les éléphants mettent en place des stratégies pour franchir les clôtures : faire tomber les arbres sur la barrière pour arrêter l'électrification et s'introduire dans les cultures pour se nourrir. De l'autre côté de la clôture, les populations s'arment parfois de fusils pour défendre leurs cultures et se défendre.

6. Les dysfonctionnements des clôtures électriques

Derrière la construction des clôtures se cache une litanie de conflits révélateurs des failles du projet. La première réside dans le regroupement de toute la communauté au sein d'un même

¹ Lewou Gérard, est le responsable de l'implantation des barrières électriques au Gabon. Il est travailleur à L'ANPN depuis 2014. Cet entretien a été réalisé en août 2019 lors de mes enquêtes de terrain.

espace. Ces barrières électriques proposées comme des solutions « modernes » par l'Etat, détruisent la sociabilité et les réseaux familiaux dans les différents villages impactés par le projet à travers les conflits de répartition d'espace et de respect de calendrier agricole.

Un deuxième problème est le conditionnement des heures d'accès et de sortie des champs. Cette exigence liée aux heures d'alimentation et de coupure d'électricité constitue une contrainte importante pour les villageois. Ces barrières électriques restreignent leur liberté dans leur propre planning de travail. Les activités de tout un village sont désormais entre les mains du gardien de la barrière. Qu'il tombe malade et cela empêche les villageois de vaquer à leurs occupations.

La troisième faille est la forêt elle-même. Contrairement au Kenya où ces barrières semblent connaître le succès escompté parce que la végétation y est composée de savanes et de plaines, la forêt gabonaise semble représenter un handicap. Bien que la mise en place d'une barrière tienne compte des vents, des cours d'eau, l'existence d'une forêt primaire ou secondaire et une pluviométrie dense font que de nombreux arbres, de 30 à 40 mètres de haut, sont souvent emportés par le vent, tombent et finissent par détruire les barrières.

Quatrième point, les éléphants, comme nous venons de le voir peuvent s'introduire dans les champs pendant la journée avant la remise en service de l'électricité.

Enfin, l'entretien de la clôture électrique constitue une problématique majeure. Pour les populations, cet entretien relève de la responsabilité de l'agence nationale des parcs nationaux qui a initié sa mise en place. Un informateur Pambou² déclare le 26 mai 2023 :

« Nous avons du mal à entretenir nos plantations, mais les autorités du parc nous demandent encore d'entretenir une barrière qui fait des kilomètres. Donc, nous allons d'abord laisser nos plantations pour ça ? Ils ont construit la barrière, ils doivent l'entretenir ».

Ainsi, par manque d'énergie ou de moyens financiers, certaines personnes n'arrivent à entretenir ni leurs plantations, ni la barrière qui les défend. De plus, la présence de cette barrière est considérée comme un élément extérieur au mode traditionnel de protection des plantations.

En revanche, l'agence nationale des parcs nationaux estime que les populations doivent veiller à l'entretien de la clôture. L'écogarde Ondo³ dit le 04 juin 2023 :

« Les populations sont difficiles à comprendre. Elles veulent une chose et son contraire. Elles pleuraient les barrières électriques, maintenant elles ont ça, elles veulent encore que ce soit le parc qui entretient. Les barrières ne protègent pas les plantations des agents des parcs, mais leurs cultures vivrières. C'est donc à eux de le faire et nous allons les accompagner ».

Ce discours met en évidence la faiblesse financière de l'agence nationale des parcs nationaux pour entretenir les clôtures électriques qui relèvent de sa compétence. Ainsi, la clôture autant que le parc national constituent un élément conflictuel important.

Ces clôtures électrifiées favorisent l'émergence de nouveaux rapports sociaux au sein des populations locales et entre populations locales et agents des parcs nationaux, mais aussi de nouveaux rapports écologiques entre l'homme et l'animal. Les clôtures électrifiées sont donc des sources de désorganisation et de réorganisation sociale.

Par ailleurs, bien que les barrières électriques aient réduit l'impact de la déprédation des cultures vivrières dans certaines zones, elles sont néanmoins nocives pour d'autres animaux comme les pangolins ou les porcs-épics qui meurent électrocutés. Ces dégâts collatéraux qui ne font pas encore l'objet d'une étude approfondie constituent une menace pour la petite faune comme le démontre le groupe de spécialistes des pangolins de l'Union internationale pour la

² Pambou A. âgé de 54 ans est d'ethnie Lumbou et réside au village Panga..

³ Ondo Gabin âgé de 30 ans est écogarde au parc national de Moukalaba-Doudou.

conservation de la nature (UICN) qui considère les clôtures électriques comme « "une menace importante" qui entraîne la mort de 2 à 13% de la population de pangolins de Temminck en Afrique du Sud chaque année⁴ ». Ces pourcentages proviennent d'un chapitre de Pietersen et d'autres auteurs dans La liste rouge des mammifères d'Afrique du Sud, du Swaziland et du Lesotho⁵.

7. Se défendre pour vivre et vivre pour défendre

L'avènement des parcs nationaux au Gabon et en particulier dans le parc de Moukalaba-Doudou a réduit la production agricole et a augmenté le conflit homme-faune avec l'élargissement de la liste des animaux protégés notamment l'éléphant. Bien que plus médiatisés à l'échelle nationale, les dégâts causés par les éléphants ne sont pas plus importants que d'autres animaux réunis, mais ils restent dévastateurs à l'échelle individuelle de l'agriculteur. L'alimentation de l'éléphant est composée de plusieurs plantes comme le manioc, le plantain, le gombo, la canne à sucre, mais surtout le maïs qui reste sa préférence. La sollicitation de cette pluralité de plantes reflète le fait que l'éléphant a su développer comme l'homme un régime alimentaire hautement varié. Ainsi, son envie de se nourrir l'amène à dévaster les plantations et provoque la riposte des populations via les abattages non autorisés.

Cette autodéfense semble justifiée pour les populations locales au regard des destructions désastreuses des cultures vivrières mais elle n'est pas acceptée par les écogardes et les autorités des parcs nationaux qui s'estiment les seuls à pouvoir régler les conflits selon la loi. Toutefois, même si elles respectent la procédure en déposant plainte auprès de la direction des parcs nationaux, du ministère de l'agriculture, du sous-préfet ou du gouverneur, les populations connaissent rarement une suite favorable comme le souligne le cultivateur Gildas Nzamba⁶ le 12 mai 2023 :

« Je suis fatigué de vos questions qui ne nous apportent rien. Si vous êtes victime, vous demandez de l'aide et personne ne vous répond, qu'allez-vous faire ? Après plusieurs plaintes auprès des gestionnaires du parc et des Eaux et Forêts sans succès, j'avais tué un éléphant qui détruisait nos plantations. J'avais passé trois jours en prison. J'avais trouvé la liberté grâce aux villageois qui étaient venus réclamer avec force ma sortie devant le tribunal de Tchibanga. Voyez-vous ? les éléphants sont plus importants que nous ».

Faute des solutions jugées efficaces par les populations, poser une question qui relève du conflit homme-éléphant réveille la frustration, la nervosité et surtout l'agacement de la population locale. Celle-ci se sent infériorisée sinon moins considérée que l'éléphant au regard de l'arsenal juridique qui lui est dédié. L'éléphant devient « un être suprême », un animal à ne pas toucher, tuer, car il représente la vitrine de l'écotourisme, c'est-à-dire une source économique financière pour le Gabon. Cette représentation de l'éléphant par les gestionnaires du parc et l'État placerait les intérêts des populations au second plan. Ce sentiment d'abandon ajouté au manque d'autorisations de battues administratives amène les populations locales à abattre elles-mêmes les éléphants. Ceci engendre des conflits entre les populations qui cherchent à protéger leurs plantations et les écogardes qui protègent les éléphants symboles de la durabilité de la forêt gabonaise utile aussi pour la population. Ces oppositions peuvent être très violentes. Ainsi, le 29 mai un cultivateur a tué par arme à feu

⁴ <https://www.nature.com/articles/d44148-023-00087-2>

⁵ https://www.researchgate.net/publication/321905595_The_Red_List_of_Mammals_of_South_Africa_Swaziland_and_Lesotho_2016

⁶ Gildas Nzamba est âgé de 40 ans. Il est cultivateur et père d'une grande famille.

un écoparc en poste au parc de Mwagna. Mapangou⁷ agent au parc national de Mwagna interrogé le 30 mai 2023 s'exprime ainsi :

« Soupçonné d'avoir abattu un éléphant sans autorisation, Ruffin avait reçu une visite inopinée des écoparciers où il lui était reproché d'avoir tué l'éléphant. Le conflit avait éclaté et il avait pris son fusil et tiré sur l'écoparcier devant ses collègues. Il était mort sur place. La ville était paralysée pendant plusieurs jours. Les populations avaient incendié la préfecture, la mairie. Ce sont les hommes politiques d'ici qui étaient venus régler cette affaire. Nous sommes en permanence exposés à la mort. ».

Cet antagonisme revêt une dimension plus vaste dans la mesure où il est instrumentalisé par des opposants au régime qui cherchent à démontrer l'incapacité du gouvernement à résoudre ce problème. Dans le même temps, les hommes politiques locaux représentants du parti au pouvoir profitent de l'occasion pour démontrer au Président de la République leur loyauté et leurs capacités à ramener le calme dans leur fief politique. Afin de contrôler le peuple, ils ont notamment indemnisé les populations locales sur leurs fonds propres et au nom du Président en distribuant des kits alimentaires (sacs de riz, bidons d'huile, savons, sucre, petites sommes d'argent etc.). Leurs actions consistent à soigner et protéger l'image du Président de la République comme l'illustre le témoignage d'Idriss Junior⁸ recueilli le 09 juin 2023 :

« On fait les dons au nom du Président, car l'objectif est de montrer que le Président travaille et qu'il reste sensible aux préoccupations des populations. Lorsqu'on ramène le calme dans une situation conflictuelle, c'est aussi une façon pour nous d'arracher la confiance du Président. Certes, c'est lui qui dirige le pays, mais l'échec de la gestion du conflit-faune ne lui incombe pas ».

En Afrique et au Gabon en particulier, la figure du chef est sacrée et disculpée de toutes responsabilités liées à une situation d'échec.

8. Conclusion

Face à l'intensité du conflit homme-faune, les clôtures électrifiées ont vite été perçues par les gestionnaires et les agents des parcs comme des solutions efficaces pour répondre à la déprédation des cultures vivrières. Toutefois, comme nous venons de le voir, la présence de ces clôtures a favorisé l'émergence de nouveaux rapports sociaux au sein des populations et entre les populations et les agents des parcs nationaux, et aussi de nouveaux rapports écologiques entre l'homme et l'animal. En quelque sorte, de nouveaux murs se sont interposés entre les populations, les gestionnaires et les animaux. Au-delà de cette reconfiguration des rapports sociaux et écologiques, les barrières électriques demeurent néanmoins plus efficaces que des barrières en tôle ou en paille, mais restent limitées dans leur implantation sur toute l'étendue du territoire par la nécessité des moyens financiers et matériels.

Bibliographie

BLANEY S. et THIBAUT M. 2001, *Utilisation des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations d'une aire protégée du sud-ouest du Gabon*. Rapport MacArthur (98-551194-GSS).

BALANDIER G. 1995, France : contrôle d'identités. Lectures du « modèle républicain » Anthropologie de la modernité. *Espaces Temps*, 57-58, p. 69-79.

FAO 2010, *Les conflits humains-faune en Afrique : Causes, conséquences et stratégies de gestion*, rapport, 110p.

⁷ Mapangou âgé de 35 ans, est un agent du parc national de Mwagna dans la province de l'Ogooué Ivindo.

⁸ Idriss Junior originaire de la province de l'Ogooué Ivindo et député à l'Assemblée nationale.

GUTHRIE M. 1967–71, *Comparative Bantu: an introduction to the comparative linguistics and prehistory of the Bantu languages*. 4 vol. Farnborough: Gregg International Publishers.

HOARE R. 2012, Lessons from 15 years of human -elephant conflict mitigation: Management considerations involving, physical and governance issues in Africa. *Pachyderm* 51: 60-74

HILL C. 2004, Farmer's Perspectives of Conflict at the Wildlife-Agriculture Boundary: Some Lessons Learned from African Subsistence Farmers. *Human Dimensions of Wildlife*, 9, p.279-286.

LEMONNIER P. 2013, *Anthropologie des techniques*. Paris, Armand Colin.

PARKER G.E., OSBORN, F.V., HOARE R.E and NISKANEN L.S. (eds) (2007): *Human-Elephant Conflict Mitigation: A Training Course for Community- Based Approaches in Africa*. Trainer's Manual. Elephant Pepper Développement Trust, Livingstone, Zambia and IUCN/SSC AfESG, Nairobi, Kenya

PERROIS L. et GRAND-DUFAY C. 2008, *Punu (Vision of Africa Series)*, Milan, 5 Continents Editions

VARIN F. 1989, Les clôtures. *Continuité*, t.43, 46–48

WWF. 2005, Human Wildlife Conflict Manual. *Wildlife Management series*.

Sources internet :

<https://www.nature.com/articles/d44148-023-00087-2>

https://www.researchgate.net/publication/321905595_The_Red_List_of_Mammals_of_South_Africa_Swaziland_and_Lesotho_2016